



Conseil d'administration

Délibération du 15 juillet 2026

POINT 2 : BUDGET RECTIFICATIF 2/2026

Exposé des motifs

Le Budget Rectificatif 2/2026 (BR) est présenté sous format GBCP. Le BR 2/2026 est voté et approuvé dans les mêmes conditions que le budget initial.

Ce BR2 prend en compte :

4 tableaux soumis au vote :

- **Tableau 1 : Autorisations d'emplois**

Les administrateurs sont appelés à voter le plafond d'autorisations d'emplois qui s'élève à 52,90

Le BR2 2026 n'entraîne pas de modification du tableau d'autorisations d'emplois

- **Tableau 2 : Autorisations budgétaires**

Le conseil d'administration fixe la limite supérieure des emplois du Crous et les dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice.

Le conseil d'administration se prononce également sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Après le BR2/2026 les recettes s'élèvent à **16 610 975€**.

Après le BR2/2026 les AE s'élèvent à **19 246 861€** et les CP à **24 173 376€**.

Le tableau 2 présente un solde budgétaire de **- 7 562 401€**.

- **Tableau 4 : Equilibre financier**

Le tableau d'équilibre financier met en évidence la variation de la trésorerie sur l'exercice.
La variation est le résultat du solde budgétaire et des opérations de trésorerie hors opérations budgétaires.

Le tableau 4 présente un prélèvement sur la trésorerie de **3 560 032€**.

- **Tableau 6 : Situation patrimoniale**

Le conseil d'administration se prononce sur le compte de résultat prévisionnel, sur la capacité d'autofinancement qui en résulte et sur un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le fonds de roulement permettent d'apprécier le caractère soutenable du budget.

Le tableau 6 décrit la prévision de l'activité courante du Crous de Corse pour l'exercice en cours. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés.

Le résultat prévisionnel est **793 766€**

Une capacité d'autofinancement de **1 367 702€**

Une diminution du fonds de roulement de **2 630 599€**

La situation budgétaire du Crous de Corse est considérée comme étant soutenable à l'issue du BR2 pour l'année 2026.

Le BR2/2026 est soumis au vote des administrateurs (vote par enveloppe).

Délibération

- Adoption du budget rectificatif 2/2025

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	12
Contre	2
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
		X

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 16 juillet 2026

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

